



COMMUNE DE GRÔNE

**AVENANT AU REGLEMENT POUR LA
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE GRÔNE
DU 27 NOVEMBRE 1965**

TARIFS D'ABONNEMENT

Vu le règlement pour la distribution d'eau potable de la Commune de Grône du 27 novembre 1965,

Sur proposition du Conseil communal,

L'Assemblée primaire de la Commune de Grône, approuve les tarifs d'abonnement d'eau potable de la manière suivante :

Taxes d'abonnement annuelles

La taxe de base est fixée à **Fr. 160.--** et donne droit à 50 m³.

La taxe de consommation (au-delà de 50 m³) est fixée à **Fr. 0.60 le m³**.

Les présents tarifs sont applicables dès la facturation de l'année 2014.

Arrêté par le Conseil municipal en séance du 12 novembre 2013

Approuvé par l'Assemblée primaire le 17 décembre 2013

COMMUNE DE GRONE

Le Président :

Marcel Bayard

Le Secrétaire :

Gérald Morand

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 20 mars 2014